

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

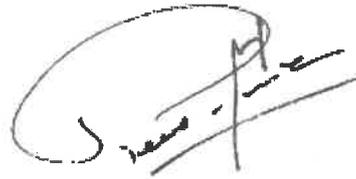
Séance du mardi 25 Mars 2025

CERTIFICAT

La Maire du 12^e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi
25 mars 2025, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie
d'arrondissement le mardi 1^{er} avril 2025 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2025.



Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement de Paris